

Guide des politiques et des programmes (2017)

La version révisée du Guide des politiques et des programmes de 2017 énonce les politiques et les lignes directrices générales de la FCI. On peut visiter Innovation.ca pour connaître les exigences particulières à chaque fonds, que ce soit de la soumission des propositions à l'administration financière des contributions en passant par la production de rapports et les communications.

Le Guide des politiques et des programmes a été simplifié et mis à jour pour tenir compte des changements apportés depuis la dernière révision de 2013, notamment l'ajout de nouveaux outils de gestion des contributions dans le Système de gestion des contributions de la FCI, et l'élimination des renseignements périmés, par exemple, les études sur la mesure des résultats. De plus, tous les liens vers des sites Web internes et externes ont été supprimés afin d'éviter les liens expirés. Dans l'ensemble, le Guide des politiques et des programmes a été l'objet de révisions mineures.

Les principales modifications sont décrites ci-dessous, entre parenthèses, les sections visées du Guide des politiques et des programmes :

Section 4 : Projets, couts et contributions admissibles

- Ajout des attentes de la FCI lors de la disposition de l'infrastructure à la fin de sa durée de vie utile¹ (4.4 Contrôle de l'infrastructure)
- Remplacement de l'expression Calcul de haute performance par Calcul informatique de pointe et hausse du seuil de 50 000 dollars à 100 000 dollars pour une infrastructure de calcul informatique de pointe (4.6.4 Calcul informatique de pointe)
- Élargissement de la description des fonds de la FCI afin de tenir compte de la diversification du financement des couts d'exploitation et de maintenance par l'entremise du Fonds des initiatives scientifiques majeures (4.7 Couts admissibles à l'exploitation et à la maintenance de l'infrastructure; 4.7.2 Initiatives scientifiques majeures)
- Élargissement de la définition des services admissibles au Fonds d'exploitation des infrastructures¹, notamment l'électricité, la sécurité et le nettoyage, afin d'inclure les services qui soutiennent directement l'infrastructure financée par la FCI, que les locaux essentiels pour abriter et utiliser cette infrastructure ait été ou non financé par la FCI (4.7.1 Fonds d'exploitation des infrastructures)

¹ Changement récent ou ajout qui n'avait pas été communiqué précédemment dans les mises à jour de la FCI

Section 5 : Soumission et évaluation des propositions

- Création de nouveaux formulaires affichés sur Innovation.ca, dont un formulaire remplissable en format PDF de la déclaration d'adhésion (5.1.1 Déclaration d'adhésion)
- Ajout de l'option pour les établissements de soumettre un plan stratégique de recherche détaillé ou un sommaire d'au plus cinq pages. Les plans peuvent être soumis par l'agent de liaison avec la FCI. Les plans stratégiques de recherche ne seront plus utilisés dans les processus d'évaluation au mérite, sauf en cas d'indication contraire dans la documentation des fonds; toutefois, Il serait attendu que les propositions soumises par les établissements soient conformes avec leur propre plan stratégique de recherche (5.1.2 Plan stratégique de recherche)

Section 6 : Administration des contributions de la FCI

- Création de formulaires et conception d'outils dans le Système de gestion des contributions de la FCI, dont des outils de finalisation de la contribution et documents connexes (6.2.2 Documents de finalisation de la contribution), le module Modifications (6.2.5 Budget révisé; 6.6.1 Modifications apportées à l'infrastructure) et la soumission des rapports financiers (6.7.1 Échéances)
- Clarification des cas où l'approbation de la FCI est requise pour reporter la date de fin de projet (6.6.2 Retards dans l'acquisition de l'infrastructure et dans l'achèvement des projets)

Section 7 : Évaluation et analyse des résultats

- Ajout de la nécessité pour les établissements de souligner le financement de la FCI dans leurs publications et documents de conférences ou de congrès pour faciliter le suivi et l'évaluation des impacts (7 Évaluation et analyse des résultats)

Section 8 : Communications

- Conseils sur la façon de souligner le soutien de la FCI dans les activités et les produits de communication de l'établissement (8.1 Reconnaissance du soutien de la FCI)
- Précisions sur l'engagement de la FCI à collaborer avec les établissements à des campagnes dans les médias sociaux (8.3 Communications de la FCI et médias sociaux)